ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection judiciaire

Question écrite n° 75055

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le pré-rapport confidentiel de la Cour des comptes qui dresserait un bilan sévère sur le fonctionnement de la protection judiciaire de la jeunesse, information divulguée dans le quotidien Le Figaro du 21 mars 2002. Selon ce prérapport, « l'adhésion des personnels au dispositif demeure incertaine : les centres éducatifs renforcés ne fonctionnent actuellement qu'avec des personnels volontaires. Il est regrettable que la protection judiciaire de la jeunesse n'ait pas pu davantage mêler des personnels d'âge, de profil et d'expérience différents dans les CER et les CPI ». Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer ce que ce constat lui inspire.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 75055
Rubrique : Jeunes
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1863